

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 06/12/2022	L'an deux mille vingt deux Le 12 décembre à 20 h 00
DATE D'AFFICHAGE 06/12/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 21 DEC. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Héroult, Letourneur, Roux, MM. Courteille, Deloget, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Perrier Mme Delbecque a donné pouvoir à M. Deloget
PRÉSENTS : 17	Mme Grenèche a donné pouvoir à M. Simon Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Deau
VOTANTS : 24	Mme Vandercamère-Desmortreux a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Gué a donné pouvoir à Mme de Lanfranc de Panthou M. Joubin a donné pouvoir à Mme Donatin Mme Quesnel M. Bouchard M. Fouchet
	Secrétaire de séance : M. Monsimier

OBJET : CFU et M57 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Monsieur Deau, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que la commune de Verson s'est engagée à expérimenter le compte financier unique par convention avec l'Etat au 1er janvier 2023. Cette expérimentation suppose d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57. Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

La commune doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF), obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le RBF a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Il a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun au sein des services,
- de rappeler les règles d'application des normes à suivre,
- de fixer les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant,
- de fixer les règles de gestion en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisation de programme et de crédit de paiement, ainsi que les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier a été présenté en Commission Finances réunie le 24 novembre 2022. Il a été également présenté à la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier ainsi présenté à partir de l'exercice 2023.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la présente délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN



PREFECTURE DU CALVADOS

21 DEC. 2022

COURRIER